

Interpellation présentée par le député :
Mme Marie Salima Moyard

Date de dépôt : 10 février 2011

Interpellation urgente écrite

Alpiq SA, dont les SIG sont co-propriétaires, utilise de l'uranium « encore plus sale que d'habitude », celui de Mayak (Russie), dans la centrale nucléaire de Gös gen : qu'en déduit le Co nseil d'Etat ? (Question 3)

Dans l'émission *Rundschau* de la télévision alémanique du 8 septembre 2010¹, la direction d'Axpo a reconnu que les centrales nucléaires de Beznau et Gös gen utilisent du combustible nucléaire provenant du complexe nucléaire de M ayak en Russie. *L'Illustré* y a par ailleurs consacré un reportage à ce sujet le 23 novembre 2010² et la *Tribune de Genève* un article le 5 février 2011³.

Rappelons rapidement les faits. Le co mplexe nucléaire de M ayak réenrichit de l'uranium issu du retraitement de combustible nucléaire irradié, cet uranium étant ensuite utilisé dans la production de combustible nucléaire destiné à des clients suisses, notamment les centrales nucléaires de Beznau et de Gös gen. Mayak est considéré, avec Tchernobyl, comme l'un des sites les plus irradiés de la planète. En effet, en 1957, l'explosion d'un réservoir de plutonium hautement radioactif y a provoqué une énorme contamination radioactive. Actuellement, le fo nctionnement « normal » du complexe nucléaire de Mayak provoque le déversement d'effluents radioactifs liquides dans les cours d'eau de la région. Or, comme toujours dans les sites de ce

¹ Rundschau im Schweizer Fernsehen:

<http://www.tagesschau.sf.tv/Nachrichten/Archiv/2010/09/08/Schweiz/Dreckiges-Uran-aus-Russland-fuer-Schweizer-AKW>

² L'article de l'Illustré: http://www.illustre.ch/oural-mayak-nucleaire-ecologie-greenpeace_72752_.html.

³ L'article de la *Tribune de Genève* :

<http://epaper.edipresse.ch/?product=TDG&edition=TG&date=20110205>

type, les populations locales utilisent ces cours d'eau pour vivre (eau potable, pêche). Les conséquences de ces contaminations répétées et de l'absence d'assainissement sont, comme d'habitude encore, effroyables : les cancers et les fausses couches y sont largement plus nombreux que partout ailleurs ; de nombreux enfants naissent avec des atteintes à leur patrimoine génétique et certains ont des handicaps extrêmement lourds. Les images de la région diffusées dans l'émission *Rundschau* et les faits relatés dans le reportage de *l'Illustré* vous illustreront le propos de manière particulièrement oppressante.

Alpiq SA est le principal actionnaire (à hauteur de 40%) de la centrale nucléaire de Gösgen. Comme chacun le sait, une entreprise qui compte le complexe nucléaire de Mühlebach parmi ses fournisseurs et partenaires commerciaux est coresponsable des malheurs dont souffre cette région, par le simple fait que son investissement financier participe à l'achat d'une « qualité encore pire » d'un combustible déjà fort peu recommandable. Le canton de Genève est concerné par cette problématique, du fait qu'il possède 55% de parts dans les SIG (les autres 45% se répartissant à hauteur de 30% pour la ville de Genève et 15% pour les autres communes genevoises), que les SIG sont donc entièrement en mains publiques, que les SIG possèdent quant à eux 23,02% d'EOSH, groupe possédant lui-même 31,38% d'Alpiq⁴. Au terme du calcul, la conclusion est claire : les SIG, et donc les contribuables genevois, possèdent environ 7,22% du groupe Alpiq, et à ce titre, doivent avoir leur mot à dire dans l'origine d'approvisionnement des matières premières d'Alpiq, et plus largement dans la politique énergétique choisie par Alpiq.

Il n'est nullement question ici de relancer le stérile débat de savoir si les électrons consommés à Genève sont ou non, pour certains, d'origine nucléaire. Il est également inutile de rappeler que les SIG n'achètent sur le marché électrique que du courant certifié non-nucléaire, uniquement d'origine hydraulique (88%) et gazière (12%). Le problème est davantage de savoir à quel objectif et à quels achats, d'un point de vue éthique et moral, sont affectés les fonds des SIG constituant une partie de l'actionnariat d'Alpiq. En tout état de cause, il reste évident que l'abstention de toute énergie nucléaire dans la politique énergétique genevoise constitue le plus important à préserver, envers et contre tout. Néanmoins, même à un niveau secondaire, la question de la finalité des fonds des SIG, en tant que publique

⁴ Composition complète de l'actionnariat d'Alpiq :

<http://www.alpiq.com/fr/investisseurs/action-alpiq/nos-actionnaires/alpiq-as-a-corporation.jsp>

Outre les 23,02% d'EOSH possédés par les SIG, EOSH partage son actionnariat entre la ville de Lausanne (20,06%), Romande Energie (28,72%), Groupe E (22,33%) et les FMV (5,87%).

autonome, reste d'actualité et doit être examinée avec soin, et c'est bien le but de l'ensemble de ces interpellations.

Ma troisième question est donc la suivante :

Le Conseil d'Etat estime-t-il pouvoir être indirectement impliqué et tenu pour responsable, en matière civile et de respect des droits de la personne (droit au logement, droit à l'eau, droit à l'air, droit à un environnement sain), du fait qu'Alpiq, dont il possède indirectement une partie, achète un combustible nucléaire dont la production porte atteinte à ces droits, à Mayak comme ailleurs?

Je remercie par avance le Gouvernement de sa réponse.